

## RESUME SUR MON ACTION MENEES AU SEY

Lorsque fin 2011, le président du Syndicat d'Energie des Yvelines (syndicat intercommunal regroupant 200 communes des Yvelines et chargé de gérer les réseaux de distribution d'électricité et de gaz par l'intermédiaire des concessionnaires) avait démissionné (essentiellement pour des raisons de santé), j'ai proposé ma candidature considérant qu'elle était, compte tenu de mon expérience, légitime et parfaitement adaptée.

Une fois élu, je me suis rendu compte que la plupart des autres syndicats d'énergie proposaient de nombreux services à leurs adhérents (tarifs spéciaux, bornes électriques, télécommunication, Système d'Information Géographique (SIG), déploiement de la fibre optique...) et qu'ils étaient particulièrement bien structurés (souvent sous forme de syndicats départementaux (comme la loi le prévoit) et sans aucun syndicats intermédiaires (qui alourdissent inutilement les relations)) et que finalement nous étions très en retard dans les Yvelines sur le plan de l'énergie comme sur celui des intercommunalités.

Je me suis alors totalement investi et avec passion en cherchant à structurer ce syndicat par une organisation cohérente et des méthodes de gestion rigoureuses. Cependant toute modification se heurtait systématiquement aux syndicats primaires qui avaient d'autres objectifs et entravaient arbitrairement toute suggestion ; malgré cela, j'ai progressivement pu obtenir l'adhésion d'une majorité de délégués à mes orientations et ainsi j'ai pu notablement améliorer la situation.

C'est ainsi qu'en deux ans :

- d'un gîte rural, nous avons pu nous installer dans de vrais bureaux fonctionnels,
- les 7 agents territoriaux employés ont eu des fiches de fonctions avec des objectifs précis à tenir et des bilans d'activité à fournir,
- les statuts ont été revus et un règlement intérieur a été établi.
- Une méthode objective et rigoureuse d'attribution des subventions a été mise en place,
- une véritable communication avec les délégués et les communes a été mise en œuvre (ouverture d'un site internet, diffusion de lettres d'information régulières, création de documents de présentation et d'activité, réunion d'information de proximité, petits déjeuner d'échange d'expérience...)
- une ouverture avec d'autres communes et avec d'autres syndicats a pu s'engager,
- plusieurs contentieux anciens qui polluaient les relations ont pu être réglés, avec dans certains cas l'arbitrage du sous-préfet,
- la négociation et la signature de conventions et de contrats ont pu être réalisés,
- la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) et les achats groupés ont été lancés.

Fort de ces premiers résultats particulièrement positifs et encourageants pour la suite, j'ai présenté d'autres objectifs pour la mandature suivante en vue d'améliorer encore la communication et les échanges, de simplifier les structures en collaboration avec la préfecture, d'engager de plus grandes synergies avec les syndicats voisins, de finaliser l'offre de service en éclairage public...

En 2013, lors de mon renouvellement à la présidence du SEY, s'était présenté un autre candidat qui cumulait les fonctions de maire, de conseiller général et de président d'une communauté de communes. Sur 90 votants, il avait obtenu 45 voix, tandis que je n'en avais obtenu que 44, le seul vote blanc correspondait en fait à un malentendu (le délégué ayant

Noisy le Roi, le 18/11/2015

cru à tort que j'avais volontairement écarté sa commune d'une subvention ce qui était devenu impossible ! ) ; étant le plus âgé, sa seule voix d'écart m'aurait permis d'être élu...

Mais, ce que j'ai découvert 15 jours plus tard, c'est le contenu réel de la campagne de mon adversaire qui avait demandé à ses collègues du conseil général par écrit de faire pression auprès des maires de leurs cantons respectifs en faveur de sa candidature et en propageant des propos faux et diffamatoires sur mon compte.

Ayant fait un recours au Tribunal Administratif pour campagne électorale anormale et « non sincère », j'ai été débouté (la raison évoquée étant qu'on ne dispose que de 48h pour contester une élection !). Insatisfait de cette décision, je l'ai contesté au Conseil d'Etat qui est arrivé (au bout d'un an et de différents échanges de mémoires) à la même conclusion jugeant exclusivement le dossier sur la forme et non sur le fond...

Après une courte période de vice présidence, j'ai définitivement cessé mes activités au SEY considérant que mon remplaçant n'avait pas le temps matériel de s'investir autant que je l'avais fait et que le SEY retombait dans sa léthargie passée avec la caution irresponsable de politiques, ce qui est particulièrement regrettable pour les communes et pour le département.